

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 27 juin 2025 a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un évènement, à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Du dimanche 13 juillet 2025 de 08.00 heures jusqu'au lundi 14 juillet 2025 à 12.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue du Lavoir, sur le Parking « *Place du Lavoir* », à Leudelange, sur une partie du Parking.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

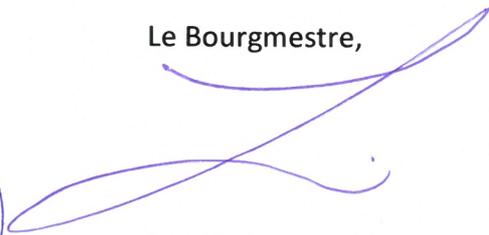
Leudelange, le 27 juin 2025.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,



Lou Linster

